



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 4 février 2019, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Cusson**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Dominic Martin, conseiller
madame Stéphanie Lacoste, conseillère
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
monsieur Jean Charest, conseiller
madame Isabelle Marquis, conseillère
monsieur John Husk, conseiller
monsieur William Morales, conseiller
monsieur Alain Martel, conseiller
monsieur Yves Grondin, conseiller
madame Annick Bellavance, conseillère

Absence motivée :

madame Catherine Lassonde, conseillère

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Mélanie Ouellet, greffière
M. Benoit Carignan, directeur et trésorier, Module administratif
M. Maxime Hébert-Tardif, directeur, Service des communications
M. Denis Jauron, directeur, Service d'urbanisme
M. Mathieu Audet, directeur de cabinet

Lecture de la réflexion

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

0066/02/19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Isabelle Marquis,
dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,
il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0067/02/19 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2019

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2019 et que tout semble conforme,

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

Sénat Canada

Réf : Journée nationale de la santé et de la condition physique.

Comité du Bal de la Jonquille

Réf : Demande d'appui.

Waste Management

Réf : Déclaration attestant du tonnage enfoui pour le 4e trimestre et pour l'année 2018.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Réf : Lettre d'information concernant la délivrance d'une autorisation pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2019 et 2020.

Ministère des Transports

Réf : Versement d'une somme de 300 063 \$ à titre de contribution de base 2018 pour le service de transport adapté.

Ministère de la Sécurité publique

Réf : Transmission d'informations – Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues du 22 au 26 décembre 2018 et travaux de bris de couvert de glace réalisés du 22 au 27 décembre 2018 dans les municipalités du Québec.

0068/02/19 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 29 janvier 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 29 janvier 2019 est déposé aux archives de la Ville par Monsieur Alexandre Cusson.

0069/02/19 Résolution autorisant l'adoption de la politique de données ouvertes de la Ville de Drummondville

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que la Ville de Drummondville adopte sa politique de données ouvertes relative à l'Entente sur le portail commun de Données ouvertes conclue entre le Gouvernement et les Municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0070/02/19 Signature d'une annexe permettant l'adhésion à l'Entente concernant le portail commun de Données ouvertes conclue entre le Gouvernement et les Municipalités (action 10.3) (CV19-3420)

ATTENDU QUE le Gouvernement et les Municipalités désirent accroître la transparence de l'administration publique et soutenir le développement des services aux citoyens et le développement économique à l'aide des données ouvertes (données numériques diffusées de manière structurée selon une méthode et une licence ouverte garantissant leur libre accès et leur réutilisation);

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a ainsi conclu avec des municipalités une entente concernant la mise en place d'un portail commun de données ouvertes;

ATTENDU QUE la mise en place d'un tel portail a permis une plus grande mise en valeur du potentiel des données ouvertes en favorisant notamment une plus grande simplicité dans l'utilisation et le croisement des données pour les citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville souhaite adhérer à l'Entente concernant le portail commun (www.donneesouvertes.ca) des Données ouvertes conclue entre le Gouvernement et les Municipalités afin d'assurer un accès libre, facile et gratuit à ses données ouvertes.

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que le directeur général ou à défaut le conseiller aux projets spéciaux soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une annexe permettant l'adhésion à l'Entente concernant le portail commun de Données ouvertes conclue entre le Gouvernement et les Municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0071/02/19 Versement d'une commandite à la Commission scolaire des Chênes dans le cadre du Gala de la formation professionnelle (1 000 \$)

Sur proposition de madame Annick Bellavance,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que la Ville de Drummondville verse une commandite au montant de 1 000 \$ à la Commission scolaire des Chênes pour la 13^e édition du Gala de la formation professionnelle, de la formation générale aux adultes, du Service aux entreprises et de la Reconnaissance des acquis et des compétences.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0072/02/19 Délégation des conseillers et conseillères aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront à Québec du 9 au 11 mai 2019

Sur proposition de madame Isabelle Marquis,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la Ville de Drummondville délègue les conseillers(ères) aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront à Québec du 9 au 11 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0073/02/19 Approbation des critères de sélection - Services professionnels ingénierie - Infrastructures rues Bahl, Monique, Gérard-Niquette et boulevard Mercure (Appel d'offres no DR19-PUB-022)

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix d'une firme de professionnels relativement aux infrastructures rues Bahl, Monique, Gérard-Niquette et boulevard Mercure, et ce, selon le tableau suivant :

Ville de Drummondville		Appel d'offres : DR19-PUB-022				
		Numéro de projet : _____				
Titre : Services professionnels ingénierie – Services rues Balh, Monique, Gérard-Niquette et boulevard Mercure						
PARTIE 1						
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fourn. A	Fourn. B	Fourn. C	Fourn. D	Fourn. E
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage

1.0	Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	20					
2.0	Expérience du chargé de projets	25					
3.0	Composition et expérience de l'équipe proposée incluant la capacité de relève	20					
4.0	Surveillance des travaux (incluant la capacité de relève)	10					
5.0	Méthodologie (compréhension du mandat, des enjeux et méthodologie)	25					
Pointage total intérimaire :		100	/100	/100	/100	/100	/100
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées aux fournisseurs sans avoir été ouvertes							
PARTIE 2							
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL			Fourn. A	Fourn. B	Fourn. C	Fourn. D	Fourn. E
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)							
Établissement du pointage final : (application de la formule) : (pointage intérimaire +50) x 10 000 Prix							
Rang et adjudicataire							
(signature)			(EN LETTRES MOULÉES)				

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0074/02/19 Travaux de réfection de l'interrupteur de transfert du surpresseur du parc industriel régional de Drummondville (PIRD) de l'Usine de traitement des eaux (UTE)
(Appel d'offres no DR18-INV-025)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que la soumission de la compagnie Drafaf Électrique inc. au montant de 76 803,30 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0075/02/19 Travaux de réfection - Bâtiment de la sécurité publique
(Appel d'offres no DR18-PUB-078)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que la soumission de la compagnie Le Groupe Drumco Construction inc. au montant de 804 687,03 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0076/02/19 Fourniture et livraison d'un camion muni d'une benne basculante
(Appel d'offres no DR18-PUB-091)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que la soumission de la compagnie Fortier Auto (Montréal) ltée au montant de 73 670,23 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0077/02/19 Dépôt de la liste d'embauches des employés étudiants et surnuméraires

Monsieur Alexandre Cusson dépose la liste d'embauches suivante conformément à la résolution no 343/3/14 :

Étudiants et étudiantes :

Préposé aux patinoires extérieures : Messieurs Alex Robitaille, Alexandre Simard et Lucas Pelletier-Belzile;

Aide-entretien aux arénas : Messieurs Alex Robitaille et Lucas Pelletier-Belzile.

Employés et employées surnuméraires :

Manoeuvre aux loisirs surnuméraire : Messieurs Jonathan Fortin et Alain Raymond.

0078/02/19 Embauche de monsieur Serge Gagnon au poste cadre permanent de chef de division infrastructure-réseautique au Service des finances, division de l'informatique

Sur proposition de madame Isabelle Marquis,

dûment appuyée par monsieur William Morales,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de monsieur Serge Gagnon au poste cadre permanent de chef de division infrastructure-réseautique au Service des finances, division de l'informatique, aux conditions suivantes :

- Salaire : Classe 35-4, échelon D;
- Condition restrictive : La Ville de Drummondville ne pourra pas faire affaire avec sa compagnie, GCME Informatique;
- Autres conditions : Trois (3) semaines de vacances en 2019 et autres conditions conformes aux conditions de travail du personnel cadre et de soutien;
- Le tout sujet à une période probatoire de six (6) mois consécutifs;
- Entrée en fonction : À déterminer par le directeur et trésorier au Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0079/02/19 Embauche de monsieur Philippe Lefebvre au poste cadre de coordonnateur au Service des finances, division de l'approvisionnement

Sur proposition de monsieur William Morales,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à l'embauche de monsieur Philippe Lefebvre au poste cadre de coordonnateur au Service des finances, division de l'approvisionnement, aux conditions suivantes :

- Salaire : Classe 35-9, échelon F;
- Autres conditions : Conformes aux conditions de travail du personnel cadre et de soutien;
- Le tout sujet à une période probatoire de six (6) mois consécutifs;
- Entrée en fonction : À déterminer par le directeur et trésorier du Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0080/02/19 Création du poste permanent de technicien en géomatique au Service de l'ingénierie, division de la géomatique

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Isabelle Marquis,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la création du poste permanent de technicien en géomatique au Service de l'ingénierie, division de la géomatique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0081/02/19 Nomination de monsieur Jean-François Fortin au poste cadre permanent de chef de division bibliothèque au Service des arts, de la culture et de la bibliothèque

Sur proposition de madame Isabelle Marquis,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de monsieur Jean-François Fortin au poste cadre permanent de chef de division bibliothèque au Service des arts, de la culture et de la bibliothèque, aux conditions suivantes :

- Salaire : Classe 35-7, échelon F;
- Autres conditions : Conformes aux conditions de travail du personnel cadre et de soutien;
- Sans période probatoire supplémentaire;
- Entrée en fonction : 4 mars 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0082/02/19 Nomination de monsieur Marc St-Germain au poste cadre permanent de directeur au Service des ressources humaines

Sur proposition de monsieur William Morales,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de monsieur Marc St-Germain au poste cadre permanent de directeur au Service des ressources humaines, aux conditions suivantes :

- Salaire : Classe 35-2, échelon A;
- Autres conditions : Conformes aux conditions de travail du personnel cadre et de soutien;
- Entrée en fonction : 11 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0083/02/19 Abolition du poste cadre permanent de conseiller en ressources humaines

Sur proposition de madame Isabelle Marquis,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à l'abolition du poste cadre permanent de conseiller en ressources humaines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0084/02/19 Création et nomination de madame Caroline Beaulieu au poste cadre permanent de chef de division au Service des ressources humaines

Sur proposition de madame Isabelle Marquis,

dûment appuyée par monsieur William Morales,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la création du poste cadre permanent de chef de division au Service des ressources humaines et nomination de madame Caroline Beaulieu à ce poste, et ce, aux conditions suivantes :

- Salaire : Classe 35-6, échelon A;
- Autres conditions : Conforme aux conditions de travail du personnel cadre et de soutien;
- Entrée en fonction : 11 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0085/02/19 Résolution autorisant la signature d'une lettre d'entente BRIG-2019-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5273

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Isabelle Marquis,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, la lettre d'entente BRIG-2019-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5273.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0086/02/19 Adoption de la politique visant à prévenir la violence, le harcèlement psychologique et le harcèlement sexuel au travail

Sur proposition de madame Isabelle Marquis,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la Ville de Drummondville adopte la politique visant à prévenir la violence, le harcèlement psychologique et le harcèlement sexuel au travail vu les modifications apportées à la *Loi sur les normes du travail*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0087/02/19 Signature d'une transaction et quittance à intervenir avec l'employé no 48

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que le directeur général adjoint au Service des affaires juridiques, soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une transaction et quittance à intervenir avec l'employé no 48.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0088/02/19 Résolution modifiant le règlement d'emprunt no RV18-5022 (règlement parapluie)

Sur proposition de madame Isabelle Marquis,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que la Ville de Drummondville modifie le règlement d'emprunt no RV18-5022, et ce, de la façon suivante :

1. par l'ajout de l'attendu : « ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* »;
2. le montant de l'emprunt du règlement est diminué à 10 871 000 \$ affectant le titre et l'article 1 dudit règlement;
3. le montant de la dépense est diminué à 12 900 000 \$ affectant l'article 1 dudit règlement;
4. par l'ajout d'un article de précision suivant l'article 3 libellé ainsi : « 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard du financement des soldes disponibles énumérés à l'article 3 du présent règlement, il est par le présent règlement affecté annuellement à cette fin, durant le terme de l'emprunt, une portion suffisante des revenus généraux de la Ville »;
5. par la modification des numéros d'articles suivant le nouvel article 4.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0089/02/19 Signature d'un bail de location (CV19-2349) et d'un contrat d'aménagement (CV19-3422) à intervenir avec la Société québécoise des infrastructures, d'une partie de l'immeuble abritant la Sûreté du Québec

Sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe, soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un bail de location et un contrat d'aménagement à intervenir avec la Société québécoise des infrastructures, d'une partie de l'immeuble abritant la Sûreté du Québec située sur le lot 3 425 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond;

De plus, le contrat pour l'adjudication des travaux fera l'objet d'une résolution d'adjudication proposée par la division de l'approvisionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0090/02/19 Résolution autorisant la reconnaissance d'un organisme conformément à l'application de la Politique d'admissibilité des organismes au soutien municipal

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que les organismes dont le nom figure au tableau joint en annexe soient admis au soutien municipal. Leur admission est valide aussi longtemps que l'organisme remplit les critères et les obligations de la Politique d'admissibilité et fournit les documents exigés par la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0091/02/19 Versement d'une subvention spéciale au montant de 3 750 \$ à la mission du CALACS La Passerelle, de Commun accord et du Centre d'action bénévole Drummond

Sur proposition de monsieur William Morales,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le versement d'une subvention spéciale au montant de 3 750 \$ aux organismes suivants, répartie comme suit :

- Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) La Passerelle : 1 110 \$;
- Commun accord : 910 \$;
- Centre d'action bénévole Drummond : 1 730 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0092/02/19 Signature d'ententes de subvention à intervenir avec la Maison Habit-Action de Drummondville inc. (5 000 \$/année) (CV19-3018), le Carrefour d'entraide Drummond inc. (5 000 \$/année) (CV19-3019) et le Comptoir alimentaire (16 000 \$ - 26 000 \$ - 36 000 \$) (CV19-3421) pour les années 2019, 2020 et 2021

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur William Morales,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, des ententes de subvention au fonctionnement pour les années 2019, 2020 et 2021 à intervenir avec les organismes communautaires suivants :

- Maison Habit-Action de Drummondville inc. : 5 000 \$ par année;
- Carrefour d'entraide Drummond inc. : 5 000 \$ par année;
- Comptoir alimentaire Drummond : 16 000 \$ en 2019, 26 000 \$ en 2020 et 36 000 \$ en 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0093/02/19 Signature d'une entente de subvention au montant de 3 000 \$ à intervenir avec le Centre d'action bénévole Drummond pour le pique-nique des aînés 2019 (CV19-3179)

Sur proposition de monsieur William Morales,

dûment appuyée par madame Isabelle Marquis,

il est résolu que le directeur général adjoint, module Services à la vie citoyenne, soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de subvention au montant de 3 000 \$ + 2 000 \$ en services à intervenir avec le Centre d'action bénévole Drummond pour le pique-nique des aînés 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0094/02/19 Signature de deux ententes de subvention au fonctionnement à intervenir avec le Festival de la Poutine de Drummondville (80 000 \$ non assujetti aux taxes) (CV19-3026) et le Festival de la Blague de Drummondville (50 000 \$ non assujetti aux taxes) (CV19-3227) pour l'année 2019

Sur proposition de madame Isabelle Marquis,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, deux ententes de subvention au fonctionnement à intervenir avec le Festival de la Poutine de Drummondville pour un montant de 80 000 \$ + 50 000 \$ en services et le Festival de la Blague de Drummondville pour un montant de 50 000 \$ + 11 000 \$ en services pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0095/02/19 Signature de contrats de location de plateaux et de locaux à intervenir avec neuf (9) organismes sportifs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 (CV19-3109, CV19-3111, CV19-3113, CV19-3116 à CV19-3119, CV19-3121 et CV19-3127)

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le directeur du Service des loisirs ou à défaut le directeur général adjoint, module Services à la vie citoyenne, soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, les contrats de location à intervenir avec les neuf (9) organismes sportifs suivants :

- Réseau aquatique Drummondville;
- Drummondville Olympique;
- Drummond Gym;
- Judo Drummondville;
- Club de soccer;
- Club de tennis de table intersport;
- CPA élites sur glace Drummond – Saint-Cyrille;
- Club de patinage de vitesse;
- L'Association de hockey mineur,

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0096/02/19 Signature de contrats de location de glace à intervenir avec trois (3) organismes sportifs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 (CV19-3110, CV19-3112 et CV19-3114)

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que le directeur du Service des loisirs ou à défaut le directeur général adjoint, module Services à la vie citoyenne, soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, des contrats de location d'heures de glace à intervenir avec les trois (3) organismes sportifs suivants :

- CPA élites sur glace Drummond – Saint-Cyrille;
- Club de patinage de vitesse;
- L'association de hockey mineur,

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0097/02/19 Signature d'une entente de subvention au fonctionnement à intervenir avec le Challenger de tennis de Drummondville pour l'année 2019 au montant de 30 000 \$ (CV19-3092)

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que le directeur du Service des loisirs ou à défaut le directeur général adjoint, module Services à la vie citoyenne, soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de subvention au fonctionnement à intervenir avec le Challenger de tennis de Drummondville pour l'année 2019 au montant de 30 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0098/02/19 Signature d'une entente d'occupation à intervenir avec la Corporation de la Maison des arts Desjardins Drummondville pour l'année 2019 (CV19-3144)

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente d'occupation 2019 à intervenir avec la Corporation de la Maison des arts Desjardins Drummondville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0099/02/19 Signature d'une entente de subvention au fonctionnement au montant de 951 350 \$ à intervenir avec la Corporation de la Maison des arts Desjardins Drummondville pour l'année 2019 (CV19-3143)

Sur proposition de monsieur Dominic Martin,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de subvention au fonctionnement à intervenir avec la Corporation de la Maison des arts Desjardins Drummondville. Le protocole d'entente est valable pour l'année 2019 et comprend le versement d'une subvention au montant de 951 350 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0100/02/19 Signature d'une entente de subvention au montant de 5 000 \$ à intervenir avec le Symposium des arts UV Mutuelle de Drummondville pour l'année 2019 (CV19-3148)

Sur proposition de madame Isabelle Marquis,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la directrice du Service des arts, de la culture et de la bibliothèque ou à défaut le directeur général adjoint, module Services à la vie citoyenne, soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de subvention au montant de 5 000 \$ à intervenir avec le Symposium des arts UV Mutuelle de Drummondville pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0101/02/19 Résolution entérinant le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que la Ville de Drummondville entérine le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2017, le tout en conformité au document déposé et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0102/02/19 Résolution autorisant le dépôt d'une demande dans le cadre du Programme d'aide financière PRIMEAU – Volet 1 pour le projet intitulé « Prolongement des services sur la rue des Muguets »

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle,

sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0103/02/19 **Résolution autorisant le dépôt d'une demande dans le cadre du Programme d'aide financière PRIMEAU – Volet 1 pour le projet d'égouts et d'aqueduc sur les rues de la Commune et de la Garde**

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle,

sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur William Morales,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0104/02/19 **Résolution autorisant le dépôt d'une demande dans le cadre du Programme d'aide financière PRIMEAU – Volet 1 pour le projet intitulé « Prolongement des services sur les rues Monique, Bahl, Gérard-Niquette et boulevard Mercure »**

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle,

sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0105/02/19 **Résolution autorisant le décret de divers travaux relatifs au règlement d'emprunt no RV17-4819**

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur John Husk,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le décret de nouveaux travaux tels que détaillés à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquels totalisent un montant de 417 000 \$ à être financé par le règlement no RV17-4819 dûment approuvé par le ministère en date du 5 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0106/02/19 Résolution refusant une dérogation mineure qui aura pour effet d'autoriser une aire de chargement et de déchargement non pavée et sans être entourée de façon continue par une bordure au 5555 de la rue Saint-Roch Sud

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 9 janvier 2019;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Dominic Martin,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville refuse la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à autoriser une aire de chargement et de déchargement non pavée et sans être entourée par une bordure, et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 4 432 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 5555 de la rue Saint-Roch Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0107/02/19 Résolution refusant une dérogation mineure qui aura pour effet d'autoriser l'installation d'une entrée électrique sur la façade secondaire du bâtiment principal au 725 de la rue du Riesling

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 9 janvier 2019;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que la Ville de Drummondville refuse la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à autoriser l'installation d'une entrée électrique sur la façade secondaire du bâtiment principal donnant vers la rue du Riesling, et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 5 421 778 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 725 de la rue du Riesling.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0108/02/19 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (Acceptations - C.C.U. du 23 janvier 2019)

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU No de résolution	Adresse	Objet de la demande
19.01.21	24, rue Poirier	Rénovation extérieure
19.01.22	30, rue Poirier	Rénovation extérieure
19.01.23	2625, boulevard Lemire	Nouveau bâtiment (chapelle)
19.01.24	570, cours du Chevreuil	Nouveau bâtiment et aménagement de terrain
19.01.25	581, rue Lindsay (155, rue Dunkin)	Enseignes rattachées au bâtiment
19.01.26	75, rue Saint-Georges	Aménagement de terrain
19.01.27	1600, boulevard Saint- Joseph	Aménagement de terrain

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que le conseil municipal approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 23 janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0109/02/19 Avis de motion du règlement no RV19-5052 règlement parapluie pour l'achat de terrains et honoraires et dépôt du projet de règlement.

Le règlement a pour objet d'emprunter un montant de 3 900 000 \$ relativement aux dépenses prévues pour l'achat de terrains et honoraires pour l'année 2019

Avis est donné par monsieur Alain Martel, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV19-5052 règlement parapluie pour l'achat de terrains et honoraires et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'emprunter un montant de 3 900 000 \$ relativement aux dépenses prévues pour l'achat de terrains et honoraires pour l'année 2019.

0110/02/19 Avis de motion du règlement no RV19-5068 relativement aux travaux pour la réfection et la mise en valeur du noyau du quartier St-Joseph, phase 2 et dépôt du projet de règlement.

Le règlement a pour objet de financer et décréter les travaux de la phase 2 dans le cadre de la mise en valeur du noyau du quartier St-Joseph pour un montant de 1 300 000 \$ qui seront localisés dans le parc délimité par les rues Saint-Damase et Saint-Albert, le stationnement du Marché public et le boulevard Saint-Joseph

Avis est donné par monsieur Alain Martel, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV19-5068 relativement aux travaux pour la réfection et la mise en valeur du noyau du quartier St-Joseph, phase 2 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de financer et décréter les travaux de la phase 2 dans le cadre de la mise en valeur du noyau du quartier St-Joseph d'un montant de 1 300 000 \$ qui seront localisés dans le parc délimité par les rues Saint-Damase et Saint-Albert, le stationnement du Marché public et le boulevard Saint-Joseph.

0111/02/19 Avis de motion du règlement no RV19-5073 relativement à un emprunt pour des travaux de secteur sur la rue Christiane et dépôt du projet de règlement.

Le règlement a pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Christiane et nécessitant un emprunt de 34 000 \$ à cette fin

Avis est donné par monsieur Dominic Martin, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV19-5073 relativement à un emprunt pour des travaux de secteur sur la rue Christiane et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Christiane et nécessitant un emprunt de 34 000 \$ à cette fin.

0112/02/19 Avis de motion du règlement no RV19-5075 relativement à un emprunt pour des travaux de secteur sur la rue du Gouverneur et la 27e Avenue et dépôt du projet de règlement.

Le règlement a pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue du Gouverneur et la 27e Avenue et nécessitant un emprunt de 266 000 \$ à cette fin

Avis est donné par monsieur William Morales, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV19-5075 relativement à un emprunt pour des travaux de secteur sur la rue du Gouverneur et la 27^e Avenue et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue du Gouverneur et la 27^e Avenue et nécessitant un emprunt de 266 000 \$ à cette fin.

0113/02/19 Avis de motion du règlement no RV19-5076 relativement à un emprunt pour des travaux de secteur sur la rue du Tenancier et dépôt du projet de règlement.

Le règlement a pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue du Tenancier et nécessitant un emprunt de 245 000 \$ à cette fin

Avis est donné par monsieur William Morales, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV19-5076 relativement à un emprunt pour des travaux de secteur sur la rue du Tenancier et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue du Tenancier et nécessitant un emprunt de 245 000 \$ à cette fin.

0114/02/19 Avis de motion du règlement no RV19-5077 relativement à un emprunt pour des travaux de secteur sur les rues Verdi et Gounod et dépôt du projet de règlement.

Le règlement a pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur les rues Verdi et Gounod et nécessitant un emprunt de 306 000 \$ à cette fin

Avis est donné par madame Annick Bellavance, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV19-5077 relativement à un emprunt pour des travaux de secteur sur les rues Verdi et Gounod et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur les rues Verdi et Gounod et nécessitant un emprunt de 306 000 \$ à cette fin.

0115/02/19 Avis de motion du règlement no RV19-5081 règlement d'emprunt parapluie et dépôt du projet de règlement.

Le règlement a pour objet de décréter des dépenses de 1 600 000 \$ en immobilisations pour l'année 2019

Avis est donné par madame Isabelle Marquis, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV19-5081 règlement d'emprunt parapluie et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter des dépenses de 1 600 000 \$ en immobilisations pour l'année 2019.

0116/02/19 Avis de motion du règlement no RV19-5082 concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée et dépôt du projet de règlement.

Le règlement a pour objet d'adopter un programme d'enlèvement des graffitis sur la propriété privée, et ce, au frais de la Ville visant ainsi à contrer le problème de vandalisme et de nuisance par graffitis sur le territoire de la Ville de Drummondville

Avis est donné par monsieur Jean Charest, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV19-5082 concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de contrer le problème de vandalisme et de nuisance par graffitis sur le territoire de la Ville de Drummondville, il est proposé un programme d'enlèvement des graffitis sur la propriété privée, et ce, au frais de la Ville.

0117/02/19 Adoption du second projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à autoriser le remplacement d'un commerce de réparation de véhicules automobiles par un commerce de réparation de véhicules légers motorisés au 2805 du chemin Tourville

Considérant le règlement no 4305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme en date du 28 novembre 2018;

Considérant l'adoption d'un premier projet de résolution;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le second projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 de la Ville de Drummondville, qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition contraire du règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville :

- l'usage « 6431 Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain) » est autorisé au 2805 du chemin Tourville, soit sur le lot 3 921 732;

De plus, **les conditions suivantes** doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé par la présente résolution, soit :

Aménagement paysager :

- asphalter en cour avant les espaces non gazonnés;
- aménager un minimum de cinq (5) cases de stationnement en cour avant;
- aménager en cour avant un espace gazonné d'une largeur minimale de cinq mètres (5 m) le long de la limite latérale droite de terrain et planter à l'intérieur de cet espace un minimum de deux (2) arbres;
- aménager en cour avant un espace gazonné d'une largeur minimale de deux mètres (2 m) le long de la limite latérale gauche de terrain et planter à l'intérieur de cet espace un minimum de deux (2) arbres;
- aménager en cour avant un espace gazonné d'une largeur minimale de deux mètres (2 m) le long de la limite de l'emprise du chemin Tourville et planter à l'intérieur de cet espace un minimum de deux (2) arbres.

Les arbres à planter doivent présenter un diamètre minimal de zéro virgule zéro cinq mètre (0,05 m) mesuré à zéro virgule quinze mètre (0,15 m) au-dessus du niveau moyen du sol et une hauteur minimale de deux virgule cinq mètres (2,5 m).

Modifications architecturales :

- remplacer les portes et fenêtres du bâtiment principal;
- remplacer le revêtement extérieur de la façade du bâtiment principal par un nouveau revêtement;
- ajouter une marquise au-dessus de la porte d'entrée du bâtiment principal destiné pour la clientèle;
- remplacer le revêtement extérieur du bâtiment accessoire situé à gauche du bâtiment principal ou démolir celui-ci.

L'ensemble des aménagements doit être réalisé à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois à compter de la date d'émission du certificat d'autorisation.

Le tout tel qu'illustré sur le plan joint à l'annexe I du présent second projet de résolution, soit sur le terrain du 2805 du chemin Tourville,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de résolution peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0118/02/19 Adoption du second projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à autoriser l'implantation d'une entreprise spécialisée en aménagement paysager et en déneigement au 1675 de la rue Sigouin

Considérant le règlement no 4305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme en date du 28 novembre 2018;

Considérant l'adoption d'un premier projet de résolution;

sur proposition de madame Annick Bellavance,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le second projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 de la Ville de Drummondville, qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition contraire du règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville :

- d'autoriser l'usage « 6344 Service d'aménagement paysager ou de déneigement » faisant partie de la classe d'usages C-5 (commerce artériel lourd) au 1675 de la rue Sigouin;
- d'augmenter de dix mètres (10 m) à onze virgule cinq mètres (11,5 m) la largeur maximale de deux (2) entrées charretières aménagées le long de la rue Sigouin;
- qu'aucune aire d'isolement ne soit aménagée entre le bâtiment principal et les allées de circulation.

De plus, les **conditions suivantes** doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé par la présente résolution, soit :

- d'aménager au centre du terrain visé le long de la rue Sigouin, partiellement à l'intérieur de l'emprise, un espace gazonné d'une longueur minimale de vingt et un mètres (21 m) et d'une profondeur minimale de quatre mètres (4 m) à l'intérieur duquel un minimum de trois (3) arbres devront être plantés;
- d'aménager trois (3) espaces gazonnés d'une profondeur minimale d'un virgule deux mètre (1,2 m) le long de la façade du bâtiment principal, soit de part et d'autre des portes d'accès (portes piétonnes et porte de garage) à l'exception de l'espace situé à l'extrémité droite du bâtiment;
- d'aménager sur une profondeur minimale d'un virgule deux mètre (1,2 m) le long de la façade du bâtiment principal, un espace en pavé uni entre les deux (2) portes piétonnes situées à l'extrémité droite du bâtiment;
- de conserver le long des limites latérales de terrain situé en cour avant, une bande gazonnée d'une largeur minimale d'un mètre (1 m).

Les arbres exigés doivent, à la plantation, avoir un diamètre minimal de zéro virgule zéro cinq mètre (0,05 m) mesuré à zéro virgule quinze mètre (0,15 m) au-dessus du niveau moyen du sol et être d'une hauteur minimale de deux virgule cinq mètres (2,5 m).

Les travaux d'aménagement de terrain devront être complétés au plus tard dans les douze (12) mois suivant l'émission du certificat d'autorisation.

Le tout tel qu'illustré sur le plan joint à l'annexe I du présent second projet de résolution, soit sur le terrain situé au 1675 de la rue Sigouin,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de résolution peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0119/02/19 Adoption du règlement no RV18-5066 qui a pour objet d'autoriser certains usages faisant partie des classes d'usages C-3 (bureau) et C-5 (commerce artériel lourd), selon certaines conditions d'implantation à l'intérieur d'un bâtiment en bordure de la rue Cormier à l'angle de la rue Bernier

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1469/12/18 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le maire mentionne que le règlement a pour objet d'autoriser certains usages faisant partie des classes d'usages C-3 (bureau) et C-5 (commerce artériel lourd), selon certaines conditions d'implantation à l'intérieur d'un bâtiment en bordure de la rue Cormier à l'angle de la rue Bernier;

sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que le règlement no RV18-5066 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de permettre à l'intérieur de la zone industrielle I-348, par contingentement, à titre d'usage spécifiquement permis et selon **certaines conditions** d'implantation les usages commerciaux suivants :
 - « 6141 Agence et courtier d'assurances », « 6191 Service relié à la fiscalité », « 6392.1 Bureau d'affaires et administratif », « 6592 Service de génie » faisant partie de la classe d'usages C-3 (Bureau);
 - « 6415 Service de remplacement de pièces et d'accessoires d'automobiles » faisant partie de la classe d'usages C-5 (artériel lourd).

La zone industrielle I-348 est délimitée, de façon approximative, entre la rue Cormier et le prolongement vers le nord de la rue de Londres, et ce, entre l'axe de la rue Bernier et l'axe projeté de la rue Lionel-Giroux,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0120/02/19 Adoption du règlement no RV18-5067 qui a pour objet de permettre l'entreposage intérieur de marchandises diverses à même un bâtiment industriel adjacent au boulevard Lemire et à la rue Saint-Denis occupé par une industrie de fabrication d'éléments de charpente de bois

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1470/12/18 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le maire mentionne que le règlement a pour objet de permettre l'entreposage intérieur de marchandises diverses à même un bâtiment industriel adjacent au boulevard Lemire et à la rue Saint-Denis occupé par une industrie de fabrication d'éléments de charpente de bois;

sur proposition de monsieur William Morales,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le règlement no RV18-5067 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de permettre à l'intérieur de la zone industrielle I-741, à titre d'usage spécifiquement permis, l'usage industriel « 6379 Autres entreposages » à l'intérieur d'un bâtiment occupé par l'usage « 2737 Industrie d'éléments de charpente en bois » faisant tous deux partie de la classe d'usages I-3 (industrie semi-lourde), selon **certaines conditions**.

La zone industrielle I-741 est délimitée, de façon approximative, par le boulevard Lemire et l'arrière des propriétés situées du côté sud-ouest de la 19^e Avenue, et ce, entre la rue Saint-Denis et le prolongement vers le sud-ouest de l'axe de la rue Saint-Jean,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0121/02/19 Adoption du règlement no RV19-5072 portant sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 55/01/19 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le maire mentionne que le règlement a pour objet la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires;

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur William Morales,

il est résolu que le règlement no RV19-5072 portant sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Information des membres du conseil

Semaine des enseignantes et des enseignants et des journées de la persévérance scolaire (M. Alexandre Cusson)

Monsieur le maire souligne la semaine des enseignantes et des enseignants ainsi que les journées de la persévérance scolaire. Il remercie les gens qui œuvrent en éducation à Drummondville et fait également mention de leur travail en lien avec la persévérance scolaire.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Prochaine assemblée du conseil : 18 février 2019

Monsieur le maire informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 18 février 2019.

0122/02/19 Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;
sur proposition de monsieur Alain Martel,
dûment appuyée par monsieur Jean Charest,
il est résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 30.

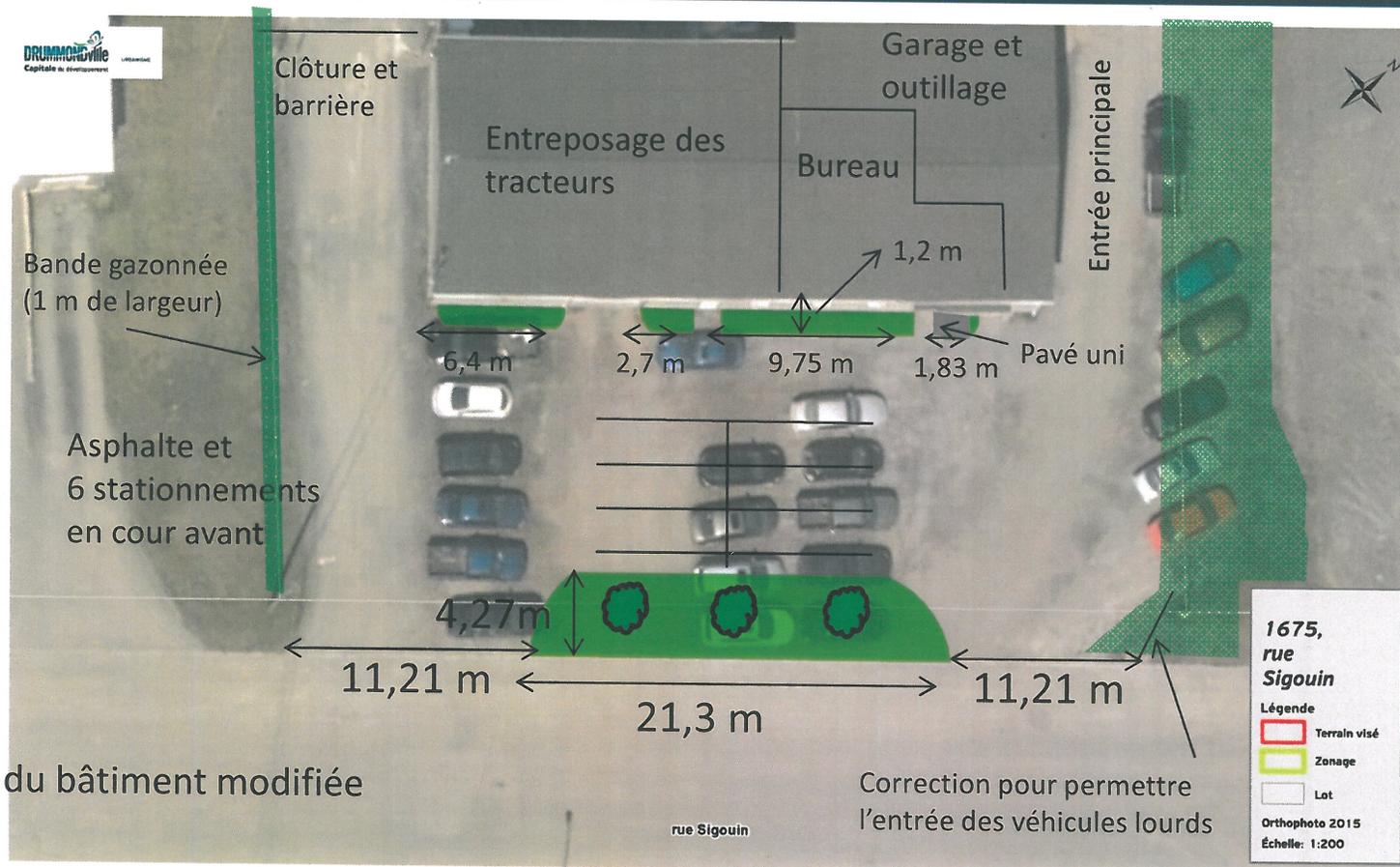
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alexandre Cusson, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière

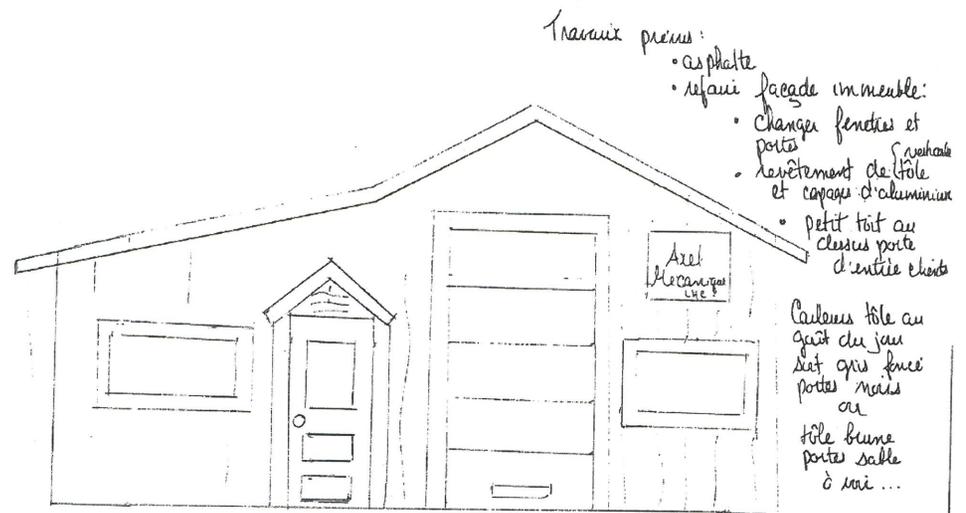
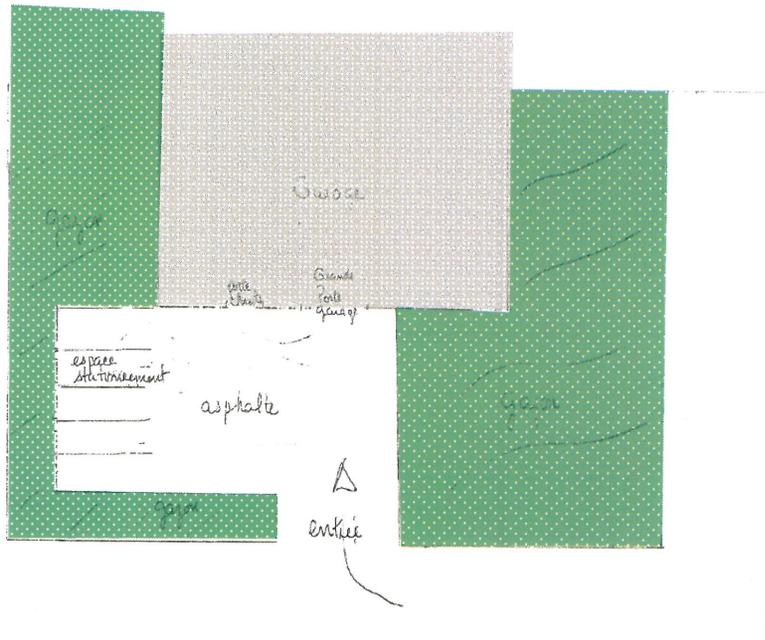
La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.

1675, rue Sigouin Amendement



Façade du bâtiment modifiée

**2805, chemin Tourville
Amendement**



Date de la révision : 17-01-2019

Tableau sommaire des projets du service d'Ingénierie et Travaux publics pour le règlement parapluie 2017								
# projet	Sous-Projet	Description du projet	Montant prévu au règlement	Montant de la soumission	Montant réel en date du 17-01-2019	Montant engagé	Montant réel + engagé	Différence
17-300		FLOTTE DE VÉHICULE, ÉCLAIRAGE, CIRCULATION ET AUTRES						
17-300	17-300.1 à 12	Achat flotte de véhicules	1 270 560.00 \$	1 022 861.45 \$	1 113 670.72 \$	- \$	1 113 670.72 \$	156 889.28 \$
	17-300.13 à 16	Éclairage	204 000.00 \$	274 085.48 \$	230 925.89 \$	- \$	230 925.89 \$	(26 925.89) \$
	17-300.17 à 19	Circulation	460 000.00 \$	449 650.00 \$	349 869.90 \$	16 496.21 \$	366 366.11 \$	93 633.89 \$
	17-300.20 à 21	Mur de soutènement et tunnel Sylvania	171 000.00 \$	108 662.06 \$	132 945.71 \$	500.40 \$	133 446.11 \$	37 553.89 \$
	17-300.22	Plan de gestion d'actif (éclairage, feux et glissière)	135 000.00 \$	135 000.00 \$	75 750.72 \$	- \$	75 750.72 \$	59 249.28 \$
	17-300.23	Réparation chambres de vannes	25 000.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	25 000.00 \$
	17-300.24	Installation trappe à graisse CDM et OYC	6 000.00 \$	4 595.33 \$	4 595.33 \$	- \$	4 595.33 \$	1 404.67 \$
	17-300.25	Éclairage des rues des Colombes et Cormorans	- \$	102 181.49 \$	109 615.76 \$	- \$	109 615.76 \$	(109 615.76) \$
	17-300.26	Panneaux électriques manifestations populaires	- \$	23 164.44 \$	22 771.79 \$	0.00 \$	22 771.79 \$	(22 771.79) \$
	17-300.27	Remorque arrosoir trottoir	- \$	17 000.00 \$	16 688.75 \$	0.00 \$	16 688.75 \$	(16 688.75) \$
	17-300.28	Clôture jardin comm Des Colibris	- \$	10 000.00 \$	5 430.47 \$	0.00 \$	5 430.47 \$	(5 430.47) \$
	17-300.29	Remplacement de conteneurs hybrides	- \$	23 750.00 \$	0.00 \$	23 750.00 \$	23 750.00 \$	(23 750.00) \$
	17-300.30	Pavage de rues diverses	- \$	200 000.00 \$	169 323.19 \$	0.00 \$	169 323.19 \$	(169 323.19) \$
	17-300.31	Mise à niveau du Parc Lucien -Coûture	- \$	11 500.00 \$	0.00 \$	11 500.00 \$	11 500.00 \$	(11 500.00) \$
	17-300.32	Chenillettes à trottoir	- \$	488 207.61 \$	488 207.61 \$	0.00 \$	488 207.61 \$	(488 207.61) \$
	17-300.33	Utilitaire intermédiaire incendie	- \$	57 750.00 \$	60 875.40 \$	1 430.44 \$	62 305.84 \$	(62 305.84) \$
	17-300.34	Contrôle d'accès Hôtel de Ville	- \$	0.00 \$	0.00 \$	32 000.00 \$	32 000.00 \$	(32 000.00) \$
	17-300.35	Rétroéclairage extérieur Hôtel de Ville	- \$	0.00 \$	0.00 \$	25 000.00 \$	25 000.00 \$	(25 000.00) \$
	17-300.98	Honoraires prof	- \$	5 000.00 \$	6 309.69 \$	0.00 \$	6 309.69 \$	(6 309.69) \$
		Total section TRAVAUX PUBLICS	2 271 560.00 \$	3 052 358.70 \$	2 854 748.39 \$	84 703.74 \$	2 939 452.13 \$	-667 892.13 \$
17-401		INFRASTRUCTURES						
17-401	1	<u>Réfection de rues</u>						
	1.10	Chemin du Golf Ouest (entre Blvd Patrick et # 770)	- \$	- \$	- \$	354 980.00 \$	354 980.00 \$	(354 980.00) \$
	1.11	Chemin du Golf Ouest (entre les travaux de l'item 1.7 et les travaux de pavage fait en 2016)	- \$	- \$	- \$	32 000.00 \$	32 000.00 \$	(32 000.00) \$
	1.12	Pavage de l'Avenue des Frères incluant une piste cyclable	- \$	- \$	- \$	280 000.00 \$	280 000.00 \$	(280 000.00) \$
		Sous-total	7 641 000.00 \$	6 731 713.55 \$	5 667 249.98 \$	1 481 194.79 \$	7 148 444.77 \$	492 555.23 \$
17-401	2	<u>Trottoirs et bordures</u>						
		Sous-total	527 000.00 \$	344 450.02 \$	361 315.41 \$	822.20 \$	362 137.61 \$	164 862.39 \$
17-401	3	<u>Aménagement de stationnements municipaux</u>						
		Sous-total	420 000.00 \$	273 128.32 \$	460 995.99 \$	1 386.35 \$	462 382.34 \$	-42 382.34 \$
17-401	4	<u>Aménagement de rues municipales</u>						
	5.1	Piste multi-fonctionnelle boul Lemire	0.00 \$	100 255.29 \$	108 571.81 \$	0.00 \$	108 571.81 \$	(108 571.81) \$
	5.2	Déplacement borne incendie rue des Colombes	0.00 \$	8 391.22 \$	26 708.90 \$	0.00 \$	26 708.90 \$	(26 708.90) \$
		Sous-total	57 000.00 \$	200 834.19 \$	224 318.27 \$	0.00 \$	224 318.27 \$	-167 318.27 \$
		Total section INFRASTRUCTURES	8 645 000.00 \$	7 550 126.08 \$	6 713 879.65 \$	1 483 403.34 \$	8 197 282.99 \$	447 717.01 \$
17-402		EAU POTABLE ET EAUX USÉES						
17-402	1	<u>Divers projets</u>						
	1.9	Ajout d'un regard sur la conduite 1 200 mm sur la rue Grande Allée - raccordement projet Promoteur Domaine du Centre phase 1	0.00 \$	17 000.00 \$	16 624.33 \$	- \$	16 624.33 \$	(16 624.33) \$
	1.10	Canalisation du fossé du sentier au Parc Boisbriand	0.00 \$	25 000.00 \$	- \$	25 000.00 \$	25 000.00 \$	(25 000.00) \$
	1.11	Canalisation du fossé pluvial rue Dubé	0.00 \$	210 000.00 \$	- \$	210 000.00 \$	210 000.00 \$	(210 000.00) \$
		Sous-total	1 045 710.00 \$	556 335.85 \$	922 745.14 \$	130 641.10 \$	1 053 386.24 \$	-7 676.24 \$
17-402	2	<u>Projets UTE</u>						
	2.7	Remplacement interrupteur de transfert du surpresseur PIRD	0.00 \$	70 131.65 \$	0.00 \$	80 000.00 \$	80 000.00 \$	(80 000.00) \$
		Sous-total	318 000.00 \$	70 131.65 \$	196.83 \$	80 000.00 \$	80 196.83 \$	237 803.17 \$
17-402	3	<u>Projets UTEU</u>						
		Sous-total	350 000.00 \$	188 760.66 \$	219 543.05 \$	1 857.23 \$	221 400.28 \$	128 599.72 \$
		Total section EAU POTABLE ET EAUX USÉES	1 713 710.00 \$	815 228.16 \$	1 142 485.02 \$	212 498.33 \$	1 354 983.35 \$	358 726.65 \$
17-403		PROJETS SPÉCIAUX						
17-403	1	<u>Divers projets</u>						
	1.5	Travaux de réfection des infrastructures de la rue St-Omer	0.00 \$	- \$	- \$	73 491.25 \$	73 491.25 \$	(73 491.25) \$
	1.6	Projet de naturalisation des bassins de la rue de la Commune en consortium avec la CSD et GARAF	0.00 \$	- \$	- \$	20 000.00 \$	20 000.00 \$	(20 000.00) \$
		Total section PROJETS SPÉCIAUX	524 000.00 \$	357 714.70 \$	411 051.62 \$	15 785.75 \$	426 837.37 \$	97 162.63 \$
		Ajustement global du règlement	45 730.00 \$					45 730.00 \$
		Grand total des projets du service de l'Ingénierie et des Travaux publics	13 200 000.00 \$	11 775 427.64 \$	11 122 164.68 \$	1 796 391.16 \$	12 918 555.84 \$	281 444.16 \$

LISTE DES ORGANISMES RECONNUS

JANVIER 2019

SERVICES À LA VIE CITOYENNE POLITIQUES ET PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES

1. Partance, centre d'emploi pour femmes (organismes membres de la Corporation de développement communautaire Drummond)
2. Ligue navale du Canada : CCLN 197 et CCMRC 218 (Cadets de la marine)

SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

1. Cercle des fermières de Saint-Simon
2. Ensemble vocal Après l'École

Changement de nom d'un organisme reconnu :
Le Musée populaire de la photographie porte dorénavant le nom de
Musée National de la Photographie

SERVICE DES LOISIRS

1. Jeune Chambre de commerce de Drummond